

**DÉPARTEMENT
des
ALPES MARITIMES**

**EXTRAIT du REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DE LA CAISSE DES ÉCOLES
DE LA COMMUNE DE GATTIERES**

NOMBRE DE MEMBRES			SÉANCE DU : 15 JANVIER 2024
Afférents au Conseil Municipal 6	En exercice 13	Qui ont pris part au vote 9	Le quinze janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures quinze

Transmis à la Préfecture de Nice le : 24/01/2024	Le comité de la Caisse des Écoles régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL, Président de la Caisse des Ecoles.
Affiché en Mairie le : 09/02/2024	

Étaient présents : Mesdames MOIREAU, CAPRINI, HEYBERGER-PAUL, DEBONO, MARCHAND, AMAURY, STEVE, CAVALLO le représentant du PREFET.

Absents et excusés : Mesdames BARRAL, DEMORO, LIVIANI, L'INSPECTRICE ACADEMIQUE.

Mme MARCHAND est élue secrétaire

03-2024 Adoption de la Nomenclature M57

Madame MOIREAU expose :

Vu l'article 106, III de la loi n° 2015-991,

Vu les articles L 5217-10-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 relatif à l'adoption de la nomenclature M57,

Considérant que la caisse des écoles adoptera la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Je vous propose :

- D'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la caisse des écoles et d'appliquer la nomenclature M 57 à compter du 1er janvier 2024,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- De préciser qu'un règlement budgétaire et financier sera approuvé par le comité avant le vote du budget primitif appliquant la nomenclature M57.

Après en avoir délibéré, le comité de la caisse des écoles, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune et d'appliquer la nomenclature M 57 à compter du 1er janvier 2024,
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Précise qu'un règlement budgétaire et financier sera approuvé par le comité avant le vote du budget primitif appliquant la nomenclature M57.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

MARCHAND Caroline

La secrétaire de séance,

GUIT-NICOL Pascale

Président,

